



NOHALTEGKEETSROT

Préparer le Luxembourg aux enjeux écologiques, climatiques, énergétiques, alimentaires et sociaux

Propositions du Nohaltegkeetsrot présentées lors de la réunion du 16 octobre 2023 en
vue de l'accord de coalition 2023-28

0. INTRODUCTION - LES DÉFIS POUR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

1. GOUVERNANCE

- a. CSDD comme conseiller du Gouvernement
- b. Approche systémique et cohérence des politiques
- c. Un secrétaire d'État, transition écologique et sociale - une affaire de tout le Gouvernement
- d. Formations obligatoires sur la crise climatique et la perte de biodiversité
- e. Améliorer la disponibilité des données scientifiques
- f. De nouveaux indicateurs pour un avenir durable
- g. Renforcer le Nohaltegkeetscheck
- h. Impliquer les citoyens: consolider les conseils citoyens et faciliter l'innovation sociale
- i. One Planet Luxembourg - un partenaire pour des transformations sociétales

2. TRAVAILLER SUR LES 3 AXES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- a. Économie
 - i. Le développement durable, une chance pour l'économie Luxembourgeoise et sa place financière
 - ii. Une politique financière durable, une réforme fiscale et une réforme des retraites durables
- b. Environnement
 - i. Conseil de Politique Alimentaire
 - ii. La sobriété énergétique : un pilier essentiel de la transition écologique
 - iii. Inverser la dégradation de la biodiversité par la restauration des habitats et en améliorant la connectivité des écosystèmes
- c. Social
 - iv. Une communication adaptée aux enjeux et crise du 21^{ème} siècle
 - v. Vivre ensemble sur un territoire résilient



0. INTRODUCTION LES DÉFIS POUR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

La période législative 2023-28 s'annonce être décisive pour consolider, renforcer et dépasser les politiques mises en place de politiques climatiques, environnementales et sociales ambitieuses afin de répondre aux défis posés par les multiples crises du climat, perte de biodiversité, surconsommation des ressources, des inégalités sociales et la mise en péril du bien-être sociétal. Le Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) invite la coalition CSV-DP en vue de la mise en place un nouveau Gouvernement, à mettre l'accent sur les grands défis et les champs de transformation qui en résultent.

Le CSDD propose à la coalition d'élaborer des feuilles de route concrètes pour la prochaine législature basée sur un plan à long terme (20 ans et plus) avec des objectifs mesurables et une communication adaptée, d'adapter la gouvernance des instances publiques aux défis posés, et d'intégrer la dimension systémique de tous ces champs de transformation.

1. GOUVERNANCE

a. CSDD comme conseiller du Gouvernement

Le Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD), ou Nohaltegkeetsrot, instauré il y a 20 ans par règlement grand-ducal, rassemble 15 experts indépendants aux compétences diversifiées, englobant la finance, l'entrepreneuriat, la science, la recherche, et bien d'autres domaines. Ces experts, forts de leur expérience et de leur savoir-faire, sont un atout précieux pour le Gouvernement, offrant une expertise multidimensionnelle sur les enjeux du développement durable. Les membres du CSDD œuvrent à titre bénévole.

Hélas, malgré son potentiel, le CSDD n'a pas été assez sollicité de manière stratégique au cours des deux dernières décennies. Dans un monde où le développement durable est devenu primordial, l'apport d'un tel conseil est plus pertinent que jamais pour un Gouvernement déterminé à prioriser cette cause. Contrairement à ses homologues européens, le CSDD est doté de ressources financières et personnelles limitées. Afin de pouvoir assurer une contribution utile dans l'élaboration de projets de lois ou de stratégies nationales, le CSDD aimerait pouvoir être impliqué le plus tôt possible dans le processus de réflexion et de rédaction au sein des ministères et des administrations. Nous croyons fermement qu'une revalorisation du CSDD est essentielle, et que par ailleurs **une plus forte mise en commun des efforts de plusieurs conseils déjà en place est à privilégier**. Citons à titre d'exemple l'Observatoire pour la Politique Climatique et l'Observatoire de l'environnement naturel, ainsi que d'autres plus spécialisés (construction durable, éducation au développement durable, aménagement du territoire etc.).

Le CSDD est amené à rédiger des avis sur des projets de lois sur demande d'un Ministère. **Nous demandons que les avis du CSDD soient alors intégrés dans la procédure législative, c'est-à-dire que ses avis soient pris en compte et commentés, comme c'est le cas pour les chambres professionnelles.**



La durabilité comprend trois niveaux et le CSDD travaille sur les trois aspects de la durabilité (y compris les aspects sociaux et économiques) comme il l'a démontré à travers ses diverses activités, ce qui donne lieu à des propositions dans différents domaines. Parmi les 134 propositions développées à l'intention de tous les partis politiques, nous proposons ici, d'en sélectionner dix. En intégrant ces recommandations dans les orientations stratégiques, le Luxembourg renforcera sa position en tant que leader en matière de développement durable en Europe.

L'ambition du CSDD est de faire du Luxembourg un exemple de la transition écologique et d'une société responsable, ambitieuse et solidaire en interne, tout comme vis-à-vis des autres pays et de leurs citoyens et des prochaines générations, afin que le Luxembourg atteigne et maintienne l'objectif « One Planet »

b. Approche systémique et cohérence des politiques

Lorsque nous parlons de développement durable, il ne s'agit pas d'un thème isolé ou d'un domaine précis, mais d'une vision globale, démarche qui englobe chaque secteur et touche à toutes les facettes de notre société. Il est impératif de briser la segmentation qui a trop souvent influencé notre manière de penser et d'agir politiquement. **L'approche systémique inhérente au développement durable nous impose une responsabilité politique transversale à tous les niveaux : entre les ministères, entre le Gouvernement et les communes et régions, mais aussi entre les différents acteurs (secteur public, entreprises privées, citoyens et tissu associatif, recherche et éducation).**

Toute décision, toute action, **toute politique doit être envisagée sous l'angle du développement durable. Cela implique une approche intégrée dans le traitement des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, plutôt que de les traiter comme des domaines distincts. Assurer la cohérence de nos politiques est essentiel pour que nos initiatives dans un secteur ne nuisent pas à nos ambitions dans un autre.** Cela comprend à la fois des sujets de portée locale ou nationale, que des sujets qui ont un impact sur les pays du sud. En adoptant une vision holistique, nous affirmons que le développement durable dépasse le simple statut de slogan pour devenir une réalité tangible au service de tous. **Nous vous encourageons ardemment à embrasser cette perspective intégrative, à travailler en synergie et à transcender les cloisonnements habituels des ministères et domaines,** dans la quête d'un futur durable pour tous.

Les champs de transformation qui résultent des grands défis (changement climatique, finitude des ressources, perte de biodiversité, pollution, justice sociale, digitalisation, pollution etc.) sont intimement liés. Nous constatons néanmoins que les plans nationaux, stratégies, actions en cours telles que : la stratégie *zéro waste*, la stratégie Économie Circulaire, Luxembourg in Transition, Luxembourg Stratégie, les actions de mise en œuvre de la Troisième révolution industrielle, le Plan Nation Energie et Climat, le Plan National pour un Développement Durable, les priorités de recherche, etc, dans leur majorité, ne présentent pas de liens transversaux et ne sont trop souvent pas coordonnés. D'autres plans et stratégies, comme la stratégie pour une économie compétitive, ignorent les contraintes environnementales autant que les défis sociaux. Un enjeu majeur est la cohérence dans ces actions à travers une coordination nationale. Le CSDD invite le Gouvernement à investir dans la mise en commun de toutes ces démarches stratégiques et d'en déduire et implémenter des actions concrètes pour le changement.



Enfin, le Gouvernement devra investir dans l'innovation au niveau des institutions. Dans son avis sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2023 (p.16), la Cour des comptes propose par exemple d'élargir la tripartite à une quadripartite afin d'intégrer la voix de la protection du climat et des générations futures. Alors que le modèle luxembourgeois de concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux a démontré son efficacité comme outil de gestion de crises, il peut servir comme source d'inspiration pour le développement d'une multipartite qui pourrait *“inviter les représentants des principales organisations engagées dans la lutte contre le changement climatique autour de la table des négociations afin de s'assurer que la conclusion des accords intègre une dimension socio-écologique compatible avec les objectifs climatiques de moyen et de long terme”*

c. Un secrétaire d'État, transition écologique et sociale - une affaire de tout le Gouvernement

Face à l'urgence des défis environnementaux et sociaux, il est impératif de renforcer la gouvernance en matière de développement durable, de climat et de préservation de la biodiversité. **La création d'un poste de Secrétaire d'État dédié, directement rattaché au Premier Ministre, est une étape cruciale pour garantir une approche intégrée et cohérente.** Ce Secrétaire d'État aura la responsabilité de coordonner les actions des différents ministères, d'harmoniser les nombreux plans d'action et stratégies nationales, et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Sous la responsabilité directe du chef du Gouvernement, il s'assurera que les politiques menées sont alignées avec nos engagements en matière de développement durable. Plus encore, il veillera à ce que les ressources – financières, humaines et techniques – soient mobilisées à la hauteur des enjeux. En effet, avoir de grandes ambitions est louable, mais sans les moyens adéquats, elles resteront lettre morte.

La création de ce poste est un signal fort envoyé à la population : le développement durable n'est pas une simple option, mais une priorité nationale qui mérite une attention et une coordination à son plus haut niveau.

Ce poste est à pourvoir sans pour autant amoindrir les responsabilités et ressources à disposition d'un ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable qui a un rôle de mise en place et de suivi des instruments inhérents à son ressort.

Alternativement et afin de garantir une approche coordonnée et efficace face aux défis complexes et interdépendants de notre époque, le gouvernement pourrait prendre l'initiative d'instaurer un groupement (inter)ministériel permanent sous la présidence du Ministre d'État. Ce groupement, réunissant régulièrement les différents ministres, vise à assurer une coordination horizontale de leurs travaux sur des sujets transversaux. Plus qu'une simple instance de concertation, ce groupement est le reflet d'une volonté gouvernementale de traiter de manière intégrée les grands enjeux de notre société, qu'il s'agisse de défis socio-économiques, environnementaux ou des différentes crises évoquées précédemment. Sous la houlette du Ministre de l'État, cette structure permet d'harmoniser les actions et les politiques des différents ministères, garantissant ainsi une réponse cohérente et adaptée aux préoccupations majeures de notre temps.



d. Formations obligatoires sur la crise climatique et la perte de biodiversité

La formation et l'éducation sont des outils essentiels pour sensibiliser et faire comprendre les défis urgents du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. **Il est primordial que tous les hauts fonctionnaires, les responsables politiques et les chefs d'entreprise soient tenus de suivre une formation régulière sur ces questions. De telles mesures permettront d'encourager une réflexion systématique qui saisit la complexité de ces défis mondiaux. Il ne s'agit pas seulement de transmettre des connaissances, mais aussi de veiller à ce que les décisions soient fondées sur des preuves scientifiques.** À une époque où notre environnement et notre climat sont soumis à des changements rapides, la prise de décision doit être fondée sur des données probantes et bien étayée.

Le renforcement des capacités par la formation continue est essentiel pour répondre aux défis actuels et futurs liés au changement climatique. Il est impératif d'investir dans la formation et l'éducation pour garantir une prise de décision éclairée et une action efficace.

Formation continue des hauts fonctionnaires: Nous recommandons la mise en place de formations dédiées aux fondamentaux de la science du climat, aux actions climatiques et à la pensée systémique orientée vers l'avenir pour tous les employés Gouvernementaux. Ces formations pourraient être intégrées au programme de formation "tronc commun", assurant ainsi une compréhension uniforme des enjeux climatiques au sein de l'administration.

Workshops de renforcement des capacités : L'organisation d'ateliers réguliers est essentielle pour favoriser l'échange d'informations, le partage des meilleures pratiques et la collaboration entre les différents acteurs. Ces ateliers permettront de renforcer les compétences et de stimuler l'innovation dans la mise en œuvre des politiques climatiques.

Intégration et valorisation des sciences (développement durable, biodiversité, climat) dans l'éducation : Il est crucial d'intégrer la science du climat, l'empreinte carbone et les voies de décarbonisation dans les programmes scolaires. De plus, une formation adéquate ainsi que des outils pédagogiques doivent être fournis aux enseignants pour garantir une transmission efficace et précise des connaissances.

En investissant dans la formation et l'éducation, nous pouvons garantir que le Luxembourg est bien équipé pour faire face aux défis du changement climatique et pour jouer un rôle de leader dans la transition vers un avenir durable.

e. Améliorer la disponibilité des données scientifiques

À une époque où le changement climatique et la perte de biodiversité font partie des défis les plus urgents de notre génération, il est essentiel de prendre des décisions éclairées sur base de données fiables. C'est pourquoi **le Luxembourg devrait créer un institut ou une administration spécialisée dans les données et informations relatives au climat, à la météorologie, à l'utilisation des ressources et à la perte de biodiversité.** Cet organe central veillerait à ce que toutes les données pertinentes soient systématiquement collectées, analysées et mises à la disposition des décideurs politiques, car "on ne peut gérer que ce que l'on mesure" (*you can't manage what you don't measure*). Avec une telle gestion, le Luxembourg renforcerait sa capacité à répondre de manière proactive et



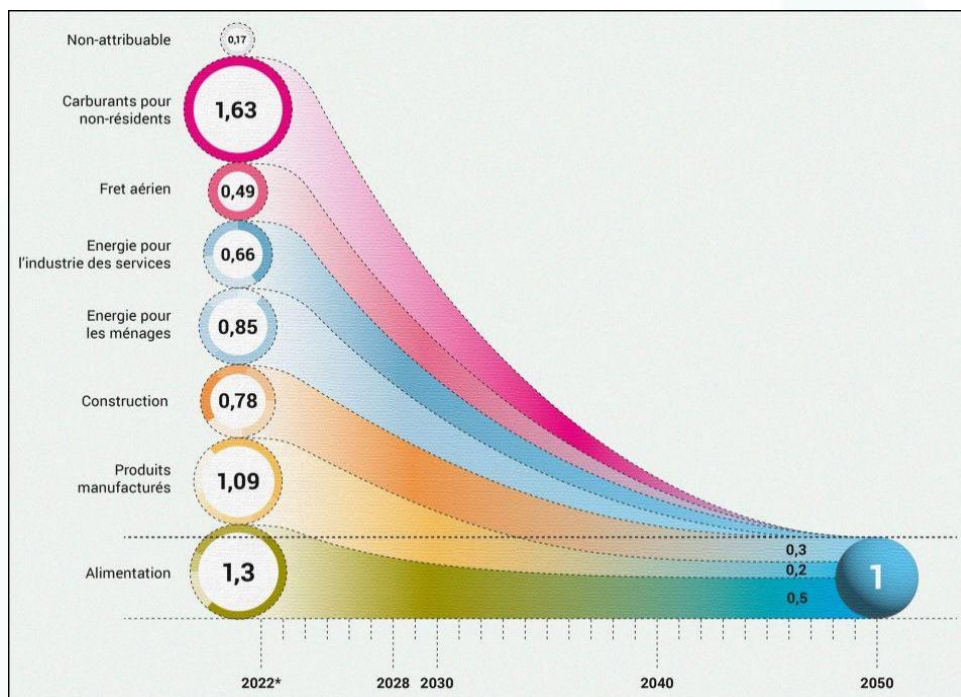
informée aux défis environnementaux de notre époque. Cet organe réunirait également d'autres acteurs comme le Statec et des instituts de recherche comme l'Université, le LISER et le LIST.

f. De nouveaux indicateurs pour un avenir durable

Au fil des dernières décennies, le produit intérieur brut (PIB) s'est imposé comme l'instrument de gestion central de la politique économique. Pourtant, à une époque où les limites de la croissance sont de plus en plus évidentes et où les défis sociaux et environnementaux s'accroissent, une approche plus nuancée s'impose. Il est temps de porter un regard critique sur le PIB et de le repenser en distinguant les facteurs socialement utiles des facteurs négatifs et destructeurs. Deux nouveaux instruments de gestion pourraient jouer un rôle décisif dans ce contexte : un indicateur social et un indicateur environnemental.

Le "**PIB du bien-être**" développé par le CSDD constitue une approche prometteuse pour appréhender de manière globale le bien-être de la population. Une alternative plus légère pourrait être le "LIW - Luxembourg Index of Wellbeing". Les deux indicateurs ne tiendraient pas seulement compte du niveau de bien-être matériel, mais aussi de facteurs tels que la santé, l'éducation et les relations sociales.

L'**empreinte écologique** peut servir d'indicateur pour mesurer l'impact environnemental. Grâce aux récents travaux du CSDD, celle-ci est désormais entièrement traçable et offre une représentation claire de l'impact environnemental du Luxembourg. L'empreinte écologique prend en compte l'ensemble des activités humaines ayant une incidence sur l'environnement, telles que la production d'aliments, l'énergie, les bâtiments, les transports, la production industrielle et la gestion des déchets. En mesurant la consommation de ressources et la production de déchets, l'empreinte écologique fournit une image de l'impact environnemental global de notre société. Sur base de la cohérence et transparence apportées par une analyse publiée par le CSDD et le LIST en 2023, nous avons choisi de répartir la consommation et la production de déchets du pays en sept grands domaines (en équivalent planètes, données 2018), et tenté de décrire les trajectoires par domaine pour arriver à l'objectif "une planète" en 2025 (<https://www.oneplanetluxembourg.lu/en/>). Pour chaque domaine, le CSDD a par la suite développé des propositions concernant 1) les défis auxquels le Luxembourg fait face, et 2) les leviers à disposition du monde politique, des producteurs et des particuliers consommateurs. De l'analyse faite en 2023 il en ressort que l'alimentation (en particulier la viande), la consommation de carburant liée aux transports et la consommation de biens de consommation au Luxembourg ont un impact particulièrement élevé.



Il est essentiel que ces deux indicateurs soient mis à jour et publiés régulièrement, au moins tous les six mois. De plus, des objectifs clairs devraient être définis. En les introduisant et en les utilisant de manière cohérente dans la communication et la mise en œuvre d'objectifs durables, ils pourraient contribuer à briser le monopole du PIB en tant qu'unique instrument de pilotage et permettre une vision plus globale du niveau de bien-être et de durabilité au Luxembourg.

L'indicateur "Handprint" afin de mesurer les impacts positifs: Traditionnellement, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact environnemental, l'accent est mis sur l'empreinte écologique, c'est-à-dire la mesure des ressources consommées et des déchets produits ("Footprint"). Cependant, cette approche se concentre principalement sur les impacts négatifs. L'indicateur "Handprint" offre une perspective différente, en mettant l'accent sur les impacts positifs des actions entreprises. Le "Handprint" mesure les contributions positives à la durabilité. Il s'agit d'une évaluation des actions qui réduisent l'empreinte écologique, que ce soit en économisant de l'eau, en réduisant les émissions de carbone ou en améliorant la biodiversité. En d'autres termes, alors que l'empreinte écologique montre ce que nous devons réduire, le "Handprint" montre ce que nous faisons de bien. Lors de l'élaboration de politiques ou de règlements, il est essentiel de comprendre non seulement les impacts négatifs potentiels, mais aussi les avantages. En intégrant l'indicateur "Handprint" dans l'évaluation, les décideurs peuvent:

1. Identifier les Opportunités : Reconnaître les domaines où des actions spécifiques peuvent avoir un impact positif significatif.
2. Prioriser les initiatives : Allouer des ressources aux initiatives qui maximisent les impacts positifs.
3. Encourager l'Innovation : Stimuler la recherche et le développement de solutions qui augmentent le "Handprint".



4. Communiquer les Succès : Mettre en évidence les contributions positives pour renforcer la confiance du public et encourager d'autres à adopter des pratiques durables.

L'indicateur "Handprint" offre une perspective rafraîchissante sur la durabilité, en se concentrant sur les contributions positives plutôt que sur les dommages. En intégrant cet indicateur dans le processus décisionnel, les Gouvernements et les organisations peuvent non seulement minimiser les impacts négatifs, mais aussi maximiser les avantages pour la société et l'environnement.

g. Renforcer le Nohaltegkeetscheck

Les exigences du 21^{ème} siècle nécessitent une approche politique complexe et réfléchie. Il ne suffit plus de simplement évaluer les lois sur leur durabilité. Nous devons aller plus loin. **Le "Nohaltegkeetscheck" et le "Klimacheck" devraient être renforcés et étendus à tous les domaines politiques. Cela concerne non seulement les lois, mais aussi les entreprises, les mesures fiscales, les programmes de subventions ainsi que les stratégies et plans nationaux.**

Il est essentiel d'introduire des procédures routinières qui éliminent les approches non durables et soutiennent les approches orientées vers l'avenir. Chaque décision politique, grande ou petite, devrait être systématiquement évaluée pour ses impacts sur la durabilité et les objectifs climatiques. Cela permet non seulement une politique cohérente et ciblée, mais assure également que toutes les mesures sont en accord avec nos objectifs à long terme.

L'extension de l'évaluation de la durabilité à tous les domaines politiques, en particulier dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, est une étape cruciale pour garantir que chaque décision que nous prenons contribue à une société plus durable et résiliente. Dans ce contexte, le budget vert ou "Green Budgeting" permettrait d'évaluer de manière systématique l'impact environnemental des budgets publics, idéalement y inclus les impôts, taxes et redevances.

h. Impliquer les citoyens: consolider les conseils citoyens et faciliter l'innovation sociale

La participation citoyenne est cruciale pour une transition réussie vers un avenir durable, sans quoi la société risque de se fracturer davantage. **Il s'agit d'augmenter l'acceptation des mesures climatiques ET de mobiliser les talents et savoir-faire des citoyens !** Selon le 6^{ème} rapport du groupe d'experts internationaux pour le climat, "nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux: individus, communautés, entreprises, institutions et Gouvernement". **Cette participation doit devenir monnaie courante et faire partie de notre culture institutionnelle quotidienne, tant au niveau national qu'au niveau communal.**

À titre d'exemple, les administrations communales dans tout le pays peuvent intervenir sur 5% du CO₂ de leur territoire, alors que les ménages, clubs, zones d'activités, industries et les transports sont responsables pour les 95% restants. Sans mettre toutes ces parties prenantes autour de la table, l'action climatique locale reste limitée. Il en est de même pour le niveau national.

Le Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050, le Klima-Biergerrot ou les forums communaux sur différents thèmes n'en sont que quelques exemples. Certaines des propositions qui sortent de ces processus participatifs comme p.ex. celles du Klima-Biergerrot doivent être mises en œuvre pour garantir une



approche inclusive. En impliquant activement les citoyens dans la prise de décision, nous garantissons non seulement la pertinence, mais aussi l'acceptation et le succès des mesures prises.

Ce qui est décisif pour la qualité des processus de participation n'est toutefois pas leur nombre, mais la profondeur de la participation. Si les participants aux formats de participation les perçoivent comme des manifestations alibis sans pertinence de contenu pour la prise de décision ultérieure, ces procédures sont même contre-productives. Il est important, dans la mesure du possible, d'impliquer les citoyens du début à la fin du processus, car ils doivent se sentir légitimes à participer. Les citoyens sont capables de faire plus que de donner ponctuellement leur avis sur des projets et des processus publics.

L'innovation sociale a besoin d'espaces d'expérimentation: Parmi les innovations sociales et institutionnelles à développer, le Gouvernement devrait encourager les expérimentations territoriales, limitées dans l'espace et dans le temps, telles que développées lors de Luxembourg in Transition. Les mots clés d'une transformation territoriale comprennent l'articulation du bien commun par les acteurs d'un territoire, des pratiques innovantes de régénération urbaine et rurale dont celle des sols vivants, des tiers lieux comme lieux d'apprentissage et d'échange entre pionniers du changement et des transformations urbaines de l'aire post-fossile. L'implication conséquente de nouveaux acteurs et de la société civile contribue également à promouvoir des adaptations durables, car ces pionniers du changement entraînent avec eux d'autres multiplicateurs au potentiel transformateur - à l'instar de ce qui s'est déjà produit dans les techniques de réparation, du makers' space ou d'impression 3D.

i. One Planet Luxembourg - un partenaire pour des transformations sociétales

Sur l'initiative du CSDD, One Planet Luxembourg a été créé en tant que collectif de plus de 100 organisations, institutions et entreprises. Plus de 800 citoyens ont également signé. Le manifeste a été lancé en janvier avec l'objectif d'adresser un appel clair à la politique, afin que la transition écologique et sociale occupe une place centrale dans le programme Gouvernemental. Le slogan de ONE PLANET est "Une Terre, une politique, une société" (Eng Äerd, eng Politik, eng Gesellschaft), en pensant aux générations futures et parce que cette législature est cruciale !



2. TRAVAILLER SUR LES 3 AXES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a. Économie

Pour faire du Luxembourg un exemple de la transition écologique et d'une société responsable, ambitieuse et solidaire Le CSDD fait l'appel à repenser le modèle économique luxembourgeois afin de réduire de façon systématique son empreinte écologique.

i. Le développement durable, une chance pour l'économie Luxembourgeoise et sa place financière

Le développement durable n'est pas seulement une nécessité pour le Luxembourg, c'est une opportunité sans précédent. Économiquement, il ouvre la porte à l'émergence de nouveaux secteurs innovants, tels que le partage, la mobilité en tant que service et le concept de "*produit en tant que service*". Socialement, il a le potentiel de renforcer les liens entre les citoyens, d'améliorer le bien-être général et d'accroître la résilience de notre communauté. **Notre prospérité nous confère une responsabilité particulière : celle de montrer l'exemple. En capitalisant sur notre expertise et en mobilisant nos forces vives, nous avons l'opportunité unique de transformer notre secteur financier en un pilier de la finance véritablement durable.** En adoptant cette vision, le Luxembourg peut non seulement s'adapter à un monde en mutation, mais aussi jouer un rôle moteur dans la transition vers un avenir plus durable.

En 2020, le CSDD a développé sept principes de l'économie circulaire agissant comme pierre angulaire dans la stratégie macro-économique gouvernementale luxembourgeoise. **Le Luxembourg a ainsi été le premier pays à adopter des principes de l'économie circulaire dans sa stratégie gouvernementale. L'économie circulaire qui se veut réalisable, inclusive et régénératrice, tend à préserver les ressources et à encourager les solutions locales et solidaires.** L'économie circulaire est réparatrice et régénératrice par nature. Elle préserve et renforce les services écosystémiques et favorise la biodiversité. Les principes du CSDD peuvent ainsi servir comme instruments d'une politique étatique, mais pas seulement ! Tous les secteurs confondus peuvent s'approprier les 7 principes, les décliner par rapport à leurs produits, secteurs ou branches d'activités, en développant les compétences y relatives.

ii. Une politique financière durable, une réforme fiscale et une réforme des retraites durables

Face aux défis climatiques actuels, il est impératif que le Luxembourg renforce son engagement en matière de développement durable. **Nous sollicitons la mise en place de critères d'investissement durable clairs et ambitieux pour le Fonds de Compensation et le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL).** Ces critères garantiront que les investissements sont en phase avec nos ambitions écologiques et sociales. De plus, nous appelons à aligner les portefeuilles de ces deux fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris. Une démarche telle que l'exercice SBTi pourrait être envisagée pour assurer cet alignement. En adoptant ces mesures, le Luxembourg confirmera son rôle de leader en matière de finance durable et contribuera activement à la lutte contre le changement climatique.



Il est également impératif de repenser notre système fiscal pour le rendre structurellement plus durable. **L'étude ExTax du CSDD présente un modèle innovant qui préconise une réduction progressive de la taxation sur le travail tout en augmentant la taxation sur la consommation de ressources non renouvelables et sur la pollution. Cette approche pourrait jeter les bases d'une réforme fiscale durable, alignant notre système fiscal avec nos ambitions environnementales.** De plus, pour que le Luxembourg reste un leader en matière de finances, il est essentiel que notre place financière soit en cohérence avec nos objectifs climatiques. Nous vous exhortons à considérer ces propositions, car elles représentent non seulement une opportunité économique, mais aussi une responsabilité éthique envers les générations futures. Adoptons une vision financière durable pour un Luxembourg prospère et respectueux de l'environnement.

La réforme fiscale durable doit être une priorité. Il est essentiel d'adapter la TVA : baisser les taux pour les produits et services « circulaires », pour les activités de maintien de la valeur ajoutée (réparation, reconditionnement, etc.) et les augmenter pour les produits de consommation courante (hors produits de première nécessité), tout en se conformant aux normes européennes. Il est également urgent de revoir les subventions, et d'identifier et d'éliminer celles qui favorisent le changement climatique ou nuisent à l'environnement naturel. Pour une transition équitable et juste, nous devons privilégier des mesures fiscales qui encouragent une économie respectueuse de l'environnement tout en garantissant la justice sociale.

Le Luxembourg est confronté à un défi majeur : **le déficit croissant des droits à la retraite des aînés.** Depuis des années, ce déficit est compensé par l'apport de jeunes cotisants, souvent issus de l'immigration. Ce modèle, qui rappelle la "Pyramide de Ponzi", privilégie indéniablement les générations âgées. Les conséquences pour les jeunes sont multiples : diminution anticipée de leurs pensions futures, hausse constante des coûts du logement et dégradation de leur qualité de vie due aux embouteillages croissants. Cette situation accentue l'inégalité entre les générations et entraîne une consommation accélérée de nos ressources, comme en témoigne l'augmentation de 45% de notre empreinte écologique entre 2008 et 2018. L'équité intergénérationnelle et la gestion durable des ressources sont intrinsèquement liées dans notre pays. **Le CSDD appelle à une intervention politique urgente pour rectifier cette trajectoire.**

b. Environnement

Depuis le milieu du XXe siècle, l'intensification des activités humaines (agriculture, industrie, transport, etc.) a conduit à l'utilisation accrue des ressources naturelles (eau, énergie, terres, matières premières, etc.) mettant la planète sous pression : accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, perte de biodiversité, acidification des océans, modification des cycles de l'azote et du phosphore, consommation de l'eau douce, etc. Dans cette partie le CSDD s'est focalisé sur les domaines du système alimentaire, de l'énergie et des écosystèmes.

i. Conseil de Politique Alimentaire

A l'heure actuelle, le Nohaltegkeetsrot et l'Université de Luxembourg travaillent sur un processus de création d'un Conseil de Politique Alimentaire avec l'objectif d'une gouvernance partagée pour le système alimentaire du Luxembourg. Ce travail se fait en concertation étroite avec le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, le Ministère de la Protection des consommateurs, ainsi que le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Il



s'agit d'un outil stratégique dans le sillage du Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan et est fortement promu par des acteurs comme l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation Olivier De Schutter. L'objectif principal du Conseil de Politique Alimentaire sera de développer une stratégie à long terme pour la souveraineté alimentaire tant du système alimentaire que de la politique alimentaire du Luxembourg, tout en y intégrant un plan d'action concret et adapté pour faire face aux défis actuels à l'échelle territoriale. **Le Conseil de Politique Alimentaire permettra d'identifier et de proposer des solutions innovantes et transdisciplinaires en vue d'améliorer le système alimentaire à l'échelle territoriale du Grand-Duché, tout en s'assurant qu'il soit plus durable du point de vue environnemental et plus juste du point de vue social, dans l'esprit de suivi des engagements des ODD (Objectifs pour un développement durable).** Le Conseil de Politique Alimentaire intégrera des représentants des différents secteurs tout au long de la chaîne du système alimentaire: formation, administration, production, transformation, distribution, consommation et recyclage des déchets. Le Conseil de Politique Alimentaire suivra un nouveau modèle de gouvernance intégrée, rassemblant à la fois tous les domaines de la politique alimentaire du pays (agriculture, environnement, santé, économie, travail, éducation, politiques européennes, etc.) et fera office d'une plateforme multi-acteurs (secteur public, représentants des producteurs, secteur privé, recherche, acteurs sociaux de la société civile, citoyens). Le Conseil de Politique Alimentaire travaillera en étroite collaboration avec une nouvelle Commission Interdépartementale de politique alimentaire réunissant tous les Ministères pertinents, en charge d'une politique alimentaire cohérente pour le Luxembourg. La création d'une telle Commission avait été entamée par les ministères de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et celui de la Protection des consommateurs.

ii. La sobriété énergétique : un pilier essentiel de la transition écologique

Selon la Stratégie nationale à long terme en matière d'action climat (p.5), « atteindre la neutralité climatique implique une transformation profonde de l'économie et de la société. » Plus qu'un défi technologique, il s'agit aussi d'un défi social, structurel et économique. La transition devra être à la fois socialement juste et économiquement efficace, aspirer à une valorisation maximale des co-bénéfices, et garantir la stabilité des finances publiques. Le découplage de la productivité de notre système économique de sa consommation énergétique est limité par la disponibilité de technologies économiquement viables et raisonnables en termes de sécurité environnementale et de justice sociale. Entre autres, nous sommes confrontés à devoir de satisfaire la demande énergétique grandissante de sa population et de ses entreprises d'un côté et de répondre aux réductions d'émissions de gaz à effets de serre de l'autre.

L'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables représentent deux des trois piliers de la transition énergétique, bien connus et déjà inscrits dans le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). Le troisième pilier, celui de la sobriété énergétique (en allemand "Suffizienz"), consiste à modifier individuellement et collectivement notre mode de vie et nos habitudes de consommation afin de minimiser notre consommation de ressources énergétiques. Pour citer l'OPC dans son rapport 2022 (p.4 du résumé français) : "Décarboner l'économie pour atteindre des objectifs tels qu'un territoire neutre en carbone au plus tard en 2050 nécessite des changements structurels profonds. La décarbonation peut être décomposée en trois leviers principaux :

1. Sobriété : promouvoir les modes de vie à faible consommation d'énergie
2. Efficacité énergétique : accroître l'efficacité énergétique de l'économie luxembourgeoise



3. Production d'énergie renouvelable : décarboner la production et les importations d'énergie”.

Toutefois, il ne s'agit pas de porter atteinte au niveau de vie des personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg, mais au contraire de préserver le bien-être de la population et d'augmenter sa résilience aux chocs systémiques prévisibles. Alors qu'il constitue un levier indispensable en vue de la transition vers une société zéro carbone, ce troisième pilier représente un profond défi sociétal qui ne pourra être relevé sans un véritable plan d'action stratégique.

Afin de développer un tel plan et de permettre un monitoring régulier des potentiels identifiés et des progrès réalisés, le CSDD propose la création d'une cellule stratégique au niveau du Gouvernement, qui réunirait les parties prenantes comme les administrations, le secteur privé, mais aussi les acteurs sociaux, les professionnels de la participation citoyenne et les institutions de recherche possédant une expertise dans le domaine de la sobriété énergétique.

iii. **Inverser la dégradation de la biodiversité par la restauration des habitats et en améliorant la connectivité des écosystèmes**

Afin d'enrayer la perte continue de la biodiversité, des réformes structurelles s'avèrent nécessaires surtout au niveau des causes principales: une agriculture intensive et la perte de biotopes due à la croissance. Ainsi les mesures agri-environnementales doivent devenir un instrument primordial pour la mise en œuvre du Plan national pour la protection de la nature PNP3. Des moyens financiers et personnels permettront de protéger et de restaurer surtout les habitats en milieu rural. La connectivité écologique des habitats est à améliorer au même titre, afin de permettre un échange génétique des populations en danger d'extinction. Une diminution du nombre de bovins par une agriculture durable liée au sol est à installer à mi-parcours du Plan stratégique national (PSN) pour la future Politique agricole commune 2023-2027 ainsi qu'une interdiction des produits phytosanitaires dans le réseau NATURA2000 afin d'enrayer la perte de la biomasse des arthropodes dont les insectes pollinisateurs.

Enfin une réforme structurelle de la chasse devra diminuer les effectifs du grand gibier (ongulés) de façon à permettre une régénération naturelle d'une forêt résiliente (*“Zukunftsbësch”*) aux essences autochtones adaptées aussi bien aux conditions géologiques que face au changement climatique.

c. **Social**

La justice sociale est une clé sine qua non de la transition écologique: le champ des questions cruciales afin de répondre à la fois aux limites planétaires, et au plancher social (théorie du Donut) est large. Parmi ces nombreux chantiers, ceux d'une communication de crise adaptée et d'un vivre ensemble inclusif sont les bases pour une société juste et résiliente.

iv. **Une communication adaptée aux enjeux et crise du 21^{ème} siècle**

Face aux défis sans précédent du 21^{ème} siècle, notamment les crises du climat et de la biodiversité, il est impératif que le Gouvernement adopte une stratégie de communication adaptée. La population mérite d'être informée clairement et régulièrement des mesures, stratégies et résultats basés sur des données scientifiques solides et accessibles. **Une mise à jour semestrielle pourrait être un rythme approprié. Cette communication doit être conçue pour motiver et éduquer, évitant de générer de l'anxiété, tout en restant réaliste et évitant un optimisme démesuré. Il est crucial que l'ensemble du Gouvernement, avec le Premier ministre en première ligne, s'engage dans cette**



démarche. Une communication transparente, cohérente et régulière renforcera la confiance du public et assurera une meilleure compréhension des enjeux et des actions entreprises pour y faire face.

v. Vivre ensemble sur un territoire résilient

Les objectifs de zéro artificialisation des sols, de zéro émission carbone et de 100% résilience territoriale seraient articulés autour d'une souveraineté alimentaire et énergétique, d'une économie régionale fondée sur le bien commun, ainsi que d'une véritable gouvernance de la transition partagée entre acteurs du territoire. Par ailleurs, permettre la mixité des zones avec habitation / activités économiques / utilisations collectives dans les zones constructibles actuelles et libérer des terrains (notamment ceux en emphytéose) aura un impact important sur la disponibilité de surfaces constructibles. De cette manière, le Conseil ne voit pas la nécessité d'une extension du périmètre constructible, et favorise donc une politique du « no land take ».

Le vivre ensemble est évidemment étroitement lié à l'aménagement de nos villes, quartiers et villages de demain. Ainsi, dans un avenir pas si lointain, **la vie quotidienne pourrait se développer dans et autour de la ville des 15 minutes comme un paysage urbain régénérateur qui engage la coexistence d'espaces vierges et de fonctions et infrastructures décentralisés tout en permettant l'épanouissement de ses habitants et des personnes qui y travaillent.**

Un paramètre essentiel d'un territoire durable, résilient et inclusif est sa capacité de loger une population diversifiée et grandissante. L'habitat durable ne se résume pas à des labels, des normes et des maisons passives. Pour un habitat durable, il est nécessaire d'avoir une vision globale du projet de construction, de l'habitat. De nouvelles formes d'habiter émergent et ont besoin d'être soutenus par l'État et les communes afin de pouvoir proposer de vraies alternatives d'habitation et d'accompagner le vivre ensemble avec des mesures innovantes.

Le vivre ensemble est une des clés d'un avenir durable et d'une société résiliente. **Renforcer la résilience de notre société, la capacité de faire face à des chocs de tout genre, c'est renforcer les liens entre voisins, habitants d'un quartier ou d'une commune, et valoriser leurs compétences et leur créativité à faire face aux changements qui s'imposent. Ceci implique la mise en place d'outils d'implication à tous les niveaux, l'encouragement d'un bon voisinage et d'une solidarité de proximité ainsi que la création d'espaces publics qui permettent l'apprentissage mutuel et l'expérimentation de comportements plus solidaires, durables et sobres en consommation de ressources.** Nous avons besoin de lieux d'échanges (tiers lieux, centres de compétences et d'apprentissages, lieux de vie partagés etc.), un espace public qui favorise la rencontre et la réappropriation par les citoyens et des pratiques de cocréation et d'innovation pour une société post-fossile. Il s'agit d'inclure réellement l'ensemble de la société, d'accorder une place importante au dialogue interculturel et entre toutes les communautés.